

TABLEAU DE CONCORDANCE

entre les articles du projet de loi n° 1106 de financement de la sécurité sociale
et les articles de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003

Numéros de l'article à l'origine ou en navette	OBJET	Numéro de l'article du texte promulgué
	Titre I^{er} Orientations et objectifs de la politique de la santé et de la sécurité sociale	
1 ^{er}	Approbation du rapport annexé	1er
	Titre II Dispositions relatives aux ressources	
2	Remboursement par la CADES de la seconde moitié de la dette 2000 du FOREC	2
3	Suppression du FOREC	3
4	Majoration du droit de consommation sur les tabacs	4
4 bis A	Répartition des droits de consommation sur les tabacs	5
4 bis*	Minima de perception sur les tabacs dans les départements d'outre-mer	6*
4 ter	Abrogation de l'augmentation du droit spécifique applicable aux bières fortes	7
5	Optimisation des recours contre tiers exercés par les caisses de sécurité sociale	8
6	Non-prise en compte de l'abattement de 20 % pour le calcul de l'assiette des cotisations et contributions sociales des dirigeants de sociétés	9
7 bis	Plafonnement de la contribution sociale de solidarité pour les détaillants acheteurs fermes de carburant	10
8	Exonération de cotisations et contributions sociales pour les contributions des employeurs versées aux institutions de retraite supplémentaire	11
9	Modification du barème de la contribution sur les dépenses de promotion des laboratoires pharmaceutiques	12
9 bis*	Validation des actions de recouvrement de la taxe sur la promotion de spécialités pharmaceutiques	13*
10	Création d'une contribution sur les dépenses de promotion des fabricants ou distributeurs de dispositifs médicaux	14
11	Individualisation de la contribution sur les ventes en gros de médicaments	15

* dispositions déclarées contraires à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2003-486 DC du 11 décembre 2003 (JO du 19 décembre 2003 p. 21679)

12	Fixation du taux applicable en 2004 à la clause de sauvegarde sur la progression du chiffre d'affaires des laboratoires pharmaceutiques non conventionnés	16
13	Fixation des prévisions de recettes pour 2004	17
14	Fixation des prévisions de recettes révisées pour 2003	18
	Titre III Dispositions relatives à l'assurance maladie	
15	Simplification de la procédure d'inscription d'un médicament dans un groupe générique	19
16	Validation des actes réglementaires portant baisse du taux de remboursement de certains médicaments	20
17	Fixation d'un prix maximum de vente aux établissements de santé des médicaments rétrocedés disposant d'une autorisation de mise sur le marché	21
18	Extension de l'obligation de tiers payant à tous les établissements de santé	22
19	Régime tarifaire spécifique des activités de soins de suite, de réadaptation et de psychiatrie exercées par des établissements de santé privés	23
19 bis	Inscription des dispositifs médicaux sur la liste des produits et prestations	24
20	Mise en œuvre de la tarification à l'activité des établissements de santé	25
21	Dotations annuelles de financement pour les activités de psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation	26
22	Fixation du prix de vente des médicaments aux établissements de santé	27
23	Réglementation de l'accès aux codes des prestations remboursables	28
24	Réforme de la procédure budgétaire des établissements de santé	29
25	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et compétences des directeurs des agences régionales de l'hospitalisation	30
26	Coordinations	31
27	Extension des dispositions relatives à la tarification à l'activité aux établissements de santé privés participant au service public hospitalier	32
28	Dispositions transitoires relatives à l'application de la tarification à l'activité	33

* dispositions déclarées contraires à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2003-486 DC du 11 décembre 2003 (JO du 19 décembre 2003 p. 21679)

29	Dispositions transitoires applicables en 2004 pour le financement des établissements de santé	34
29 bis*	Création d'un comité chargé de l'évaluation de la réforme de la tarification à l'activité	35*
30	Harmonisation des modalités de rémunération des médecins exerçant au sein de groupements de coopération sanitaire	36
30 bis	Prise en compte de la prime spéciale de sujétion des aides-soignantes de la fonction publique hospitalière pour le calcul de leur pension de retraite	37
31	Médicalisation des critères de prise en charge des affections de longue durée	38
32*	Caractère non remboursable des actes et prestations de soins effectués en dehors de toute justification médicale	39*
33	Indication sur l'ordonnance du caractère non remboursable des actes et prestations effectués en dehors de toute justification médicale	40
34	Information des assurés sociaux sur leurs dépenses en médicaments	41
34 bis	Renforcement du contrôle médical des indemnités journalières	42
35	Modernisation du régime juridique des accords de bon usage des soins et des contrats de bonne pratique	43
36	Conventions entre les URCAM et des groupements de médecins libéraux	44
37	Modernisation du régime juridique des contrats de santé publique	45
37 bis	Participation des médecins bénéficiaires du MICA à la permanence des soins	46
38	Extension des missions et dotation de financement du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville	47
39	Extension des missions et dotation de financement du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés	48
40	Dotation de financement de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux	49
41	Décentralisation sanitaire à Mayotte	50
42	Participation de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés au financement du plan Biotox en 2003	51

* dispositions déclarées contraires à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2003-486 DC du 11 décembre 2003 (JO du 19 décembre 2003 p. 21679)

42 bis	Fixation du taux d'évolution de la masse salariale pour la négociation des conventions collectives du secteur médico-social	52
43	Fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie révisé pour 2003	53
44	Fixation de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie pour 2004	54
45	Fixation de l'objectif de dépenses de la branche maladie pour 2004	55
	Titre IV Dispositions relatives aux autres politiques de sécurité sociale	
	Section 1 Branche accidents du travail et maladies professionnelles	
46	Dotation de financement du Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante	56
47	Dotation de financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante	57
48	Montant du versement de la branche accidents du travail à la branche maladie au titre de la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles	58
49	Fixation de l'objectif de dépenses de la branche accidents du travail pour 2004	59
	Section 2 Branche famille	
50	Création de la prestation d'accueil du jeune enfant	60
50 bis	Echange d'informations entre les organismes de sécurité sociale pour le versement du complément de libre choix du mode de garde de la PAJE	61
51	Modalités de financement en 2004 des majorations de pension pour enfant	62
52	Fixation de l'objectif de dépenses de la branche famille pour 2004	63
	Section 3 Branche vieillesse	
53	Fixation de l'objectif de dépenses de la branche vieillesse pour 2004	64
53 bis	Alignement de la date d'entrée en vigueur de la réforme des pensions de réversion du régime général des professions libérales sur celle du régime général	65

* dispositions déclarées contraires à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2003-486 DC du 11 décembre 2003 (JO du 19 décembre 2003 p. 21679)

53 ter	Modalités de calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels bénéficiant d'une cessation anticipée d'activité au titre d'un congé pour difficultés opérationnelles	66
	Titre V Objectifs de dépenses révisés pour 2003	
54	Fixation des objectifs révisés de dépenses par branche pour 2003	67
	Titre VI Mesures diverses et dispositions relatives à la trésorerie	
55 A	Anticipation de la date de versement à la sécurité sociale du produit des contributions sur les revenus du patrimoine	68
55	Simplification de la procédure d'admission en non-valeur	69
56	Simplification des modalités de recouvrement des cotisations en contributions sociales	70
57	Simplification des obligations déclaratives des employeurs non établis en France	71
57 bis A	Droits des cotisants et rôle des URSSAF	72
57 bis	Validation des redressements et mises en demeure prononcés par des agents de la branche du recouvrement n'étant pas légalement agrémentés	73
57 ter	Contrôle de la Cour des comptes sur le versement des cotisations de l'Etat employeur	74
58	Ratification du décret portant relèvement du plafond des avances de trésorerie au régime général de sécurité sociale pour 2003	75
59	Fixation des plafonds d'avances de trésorerie pour 2004	76
60*	Date d'application du dispositif de prise en charge par l'Etat des cotisations sociales patronales des exploitants agricoles en Corse	77*

Assemblée nationale – Service des Archives et de la Recherche historique parlementaire

* dispositions déclarées contraires à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2003-486 DC du 11 décembre 2003 (JO du 19 décembre 2003 p. 21679)